



## COMMUNIQUÉ

Réponse aux communications du Registre des Ostéopathes de France diffusées sur les réseaux sociaux en 2026

Le 06 juillet 2026,

Les récentes prises de position du Registre des Ostéopathes de France (ROF) concernant la formation en ostéopathie appellent plusieurs précisions. Si certains constats méritent d'être discutés, leur présentation partielle ou insuffisamment nuancée conduit à dresser un portrait réducteur de l'enseignement supérieur en ostéopathie et des établissements qui le composent.

La FNESEO souhaite rappeler un certain nombre d'éléments objectifs permettant d'éclairer le débat.

### **Le nombre d'ostéopathes en exercice : une réalité plus complexe que les données du RPPS**

La question démographique constitue une préoccupation légitime pour l'ensemble de la profession. Toutefois, l'utilisation du seul Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) ne permet pas d'apprécier avec exactitude le nombre d'ostéopathes réellement en activité.

Le panorama 2024 des ostéopathes, réalisé par Odoxa pour l'UPO, estimait que 14,4 % des personnes enregistrées au RPPS ne pratiquaient pas ou plus l'ostéopathie, voire n'étaient pas ostéopathes.

Les données disponibles à l'automne 2025 indiquaient ainsi qu'environ 35 853 ostéopathes exerçaient effectivement une activité, dont près de 17 400 ostéopathes exclusifs. Ces chiffres convergent avec les données de la CIPAV, caisse de retraite des ostéopathes exclusifs.

Par ailleurs, près de la moitié des ostéopathes inscrits sont également titulaires d'une autre profession de santé. Il convient donc de s'interroger sur la part réelle de leur activité consacrée à l'ostéopathie avant de tirer des conclusions définitives sur la démographie professionnelle.

### **Le nombre d'établissements : quantité et qualité ne doivent pas être confondues**

La France compte aujourd'hui 30 établissements agréés dispensant la formation en ostéopathie.

La FNESEO n'a jamais nié la nécessité d'une régulation du nombre d'établissements. Bien au contraire, elle milite depuis l'origine de la réglementation professionnelle pour une diminution progressive du nombre d'écoles et pour un renforcement des contrôles liés aux procédures d'agrément.

## LE SYNDICAT DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION EN OSTEOPATHIE

Toutefois, réduire l'ensemble du paysage de la formation à son seul nombre d'établissements revient à ignorer les différences significatives qui existent entre eux en matière d'encadrement pédagogique, de qualité clinique, de recherche ou encore d'accompagnement des étudiants.

### **La qualité des formations : des engagements concrets souvent méconnus**

Les établissements ont la possibilité de faire enregistrer leur diplôme au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Cette démarche ne confère certes pas un grade universitaire mais permet d'obtenir une reconnaissance officielle du niveau de qualification, pouvant atteindre le niveau 7 (équivalent Master).

Cette certification présente plusieurs avantages majeurs :

- faciliter les poursuites d'études grâce à la validation des acquis ;
- favoriser la mobilité académique ;
- faciliter l'obtention d'autorisations d'exercice dans plusieurs pays européens grâce aux correspondances avec le Cadre Européen des Certifications (EQF).

Il est légitime de s'interroger sur les raisons pour lesquelles certains établissements ne s'engagent pas dans cette démarche pourtant bénéfique aux étudiants et aux diplômés. Le silence assourdissant des associations socioprofessionnelles sur ce point pose d'ailleurs question.

Au-delà des exigences réglementaires minimales, de nombreux établissements renforcent également leur dispositif pédagogique :

- encadrement clinique supérieur aux minima imposés ;
- stages thérapeutiques hospitaliers ;
- suivi individualisé des étudiants ;
- dispositifs de remédiation pédagogique ;
- accompagnement à la professionnalisation.

Plusieurs établissements investissent également de manière importante dans le développement technologique, les programmes de recherche, et dans la formation universitaire de leurs enseignants, notamment en sciences de l'éducation, sciences humaines ou sciences fondamentales.

Présenter l'ensemble des établissements comme guidés uniquement par des considérations économiques ne reflète donc pas la réalité du terrain.

## LE SYNDICAT DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

### **Le nombre de diplômés : des chiffres à préciser**

Contrairement aux chiffres parfois avancés publiquement, le nombre annuel de diplômés ne s'élève pas à 2 000.

L'évolution récente des inscriptions au RPPS montre plutôt une moyenne proche de 1 700 nouveaux diplômés par an, dont environ 1 450 ostéopathes exclusifs et 250 professionnels de santé ayant obtenu un diplôme complémentaire en ostéopathie.

Une analyse rigoureuse impose de distinguer ces différentes catégories de diplômés.

### **Le coût des études : un reste à charge intégral pour les étudiants**

Si l'on en croit les données publiées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les études d'ostéopathie figurent parmi les formations supérieures les moins coûteuses au regard du volume horaire dispensé.

Depuis la réforme de 2015, les étudiants bénéficient de 4 860 heures de formation en présentiel réparties sur cinq années.

La principale difficulté réside moins dans le coût de la formation que dans son financement. En effet, les étudiants en ostéopathie supportent aujourd'hui la totalité des frais de scolarité et ne bénéficient pas des dispositifs nationaux de bourses sur critères sociaux.

Les évolutions tarifaires observées ces dernières années demeurent globalement comparables à celles constatées dans l'enseignement supérieur privé et sont souvent inférieures à l'inflation.

### **Les taux de réussite : conséquence logique d'une formation par compétences**

Depuis 2015, la formation en ostéopathie repose sur un référentiel d'acquisition progressive des compétences.

Dans ce modèle pédagogique, les évaluations sont réparties sur l'ensemble du cursus et non concentrées en fin de formation.

Il est donc parfaitement cohérent que les taux de réussite observés en cinquième année soient élevés, puisque l'essentiel des validations académiques a déjà été réalisé au cours des années précédentes.

L'ancien examen terminal de type « clinicat couperet » a disparu il y a plus d'une décennie. Les évaluations cliniques actuelles s'inscrivent désormais dans un processus continu d'acquisition et de validation des compétences.

### **Les revenus des diplômés : la nécessité d'une analyse approfondie**

La situation économique des jeunes diplômés mérite une analyse rigoureuse.

Les établissements réalisent régulièrement des enquêtes d'insertion professionnelle, souvent confiées à des organismes indépendants. Ces enquêtes sont généralement accessibles au public.

L'interprétation des revenus nécessite toutefois de prendre en compte plusieurs facteurs :

- les pauses post-diplôme ;
- les poursuites d'études ;
- le temps partiel choisi ou subi ;
- les modalités d'installation ;
- les remplacements et collaborations ;
- les spécificités des territoires d'exercice.

La présentation de données brutes, notamment celles du premier quartile de revenus, sans analyse de ces paramètres, peut conduire à des interprétations incomplètes ou biaisées.

### **La prévention et la prise en charge des violences sexistes et sexuelles**

Comme l'ensemble de l'enseignement supérieur, les établissements de formation en ostéopathie sont concernés par les enjeux liés aux violences sexistes et sexuelles (VSS).

Depuis plusieurs années, de nombreux établissements ont mis en place :

- des cellules d'écoute ;
- des procédures de signalement ;
- des dispositifs d'accompagnement et d'orientation des victimes ;
- des actions de prévention et de sensibilisation.

Plusieurs établissements ont également obtenu l'accès de leurs étudiants aux services de santé étudiante et aux dispositifs d'accompagnement psychologique proposés par les universités partenaires.

Si des progrès demeurent nécessaires, il serait inexact de laisser entendre que les établissements seraient restés inactifs sur ces questions.

# LE SYNDICAT DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION EN OSTEOPATHIE

## **Conclusion**

La FNEO partage la nécessité d'une réflexion collective sur l'avenir de la profession et sur l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins démographiques.

Elle rappelle cependant que les établissements ne peuvent être appréhendés de manière uniforme.

Oui, certains établissements ne répondent pas ou très peu aux critères de qualité.

Oui, certains ne disposent pas d'une activité clinique suffisamment structurée.

Oui, certains ne s'engagent ni dans la certification de leur diplôme ni dans des activités de recherche.

Mais il existe également des établissements qui investissent massivement dans la qualité pédagogique, la recherche, l'accompagnement des étudiants et l'amélioration continue de leurs pratiques.

La FNEO soutient une réforme ambitieuse des procédures d'agrément permettant :

- une régulation effective du nombre d'établissements ;
- une régulation du nombre de diplômés ;
- des contrôles réguliers sur site ;
- la valorisation des établissements engagés dans une démarche qualité exigeante ;
- l'éligibilité des étudiants en ostéopathie aux bourses nationales.

La Fédération appelle enfin à un débat responsable, fondé sur des données objectives, des analyses rigoureuses et une connaissance précise des enjeux de formation, dans l'intérêt des étudiants, des professionnels et des patients.